

Publié le 9 mai 2023

Mise en oeuvre et financement de l'objectif ZAN, des enjeux de taille pour les Epl, bras armés des territoires pour la sobriété foncière

La « loi Climat » de 2021 formule l'objectif d'atteindre d'ici 2050 une artificialisation nette de 0%. Cette ambition implique des débats et arbitrages autour de sa planification à l'échelle locale, son périmètre, son calendrier et ses déclinaisons réglementaires. Deux autres aspects fondamentaux sont à prendre en compte dans sa mise en œuvre : se donner les moyens de son financement et disposer d'outils adaptés à cet enjeu qui rebat les cartes de l'aménagement des territoires. L'aménagement public, sous la maîtrise et l'impulsion des élus locaux, constitue la méthode la plus adaptée pour engager et maîtriser sur la durée les transitions auxquelles sont confrontés les territoires dans l'Hexagone, comme dans les Outre-mer.



À télécharger

- [20230509_CP_mise_en_oeuvre_et_financement_ZAN](#)